Image not found or type unknown

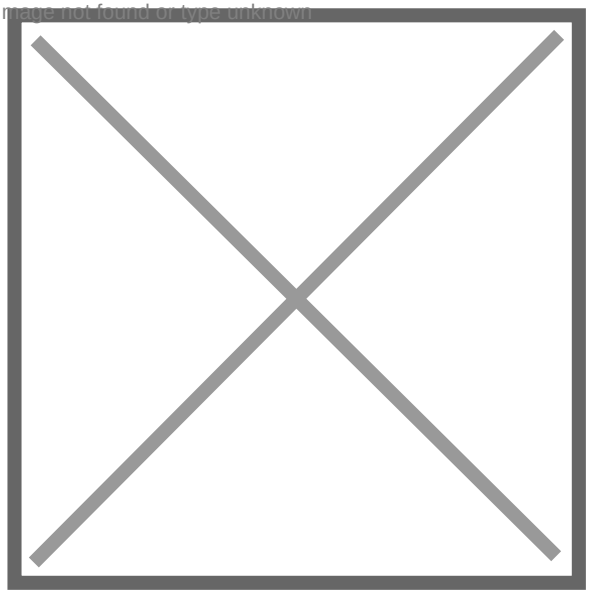

Droit au parking privilégiant certains employés seulement

Par **Aaton**, le **18/10/2010** à **17:39**

Bonjour à tous,

je travaille depuis quelques temps dans un cinéma qui se trouve au-dessus d'un parking privé.

Il est prévu que les transports en commun soient remboursés à hauteur de 50% mais concernant les personnes qui viennent en voiture il est prévu que ça soit à leur charge (essence comme stationnement du véhicule car les places avoisinant le cinéma sont payantes).

Or une grande partie des employés (administration, postes de responsables, d'animateurs, responsables techniques et assistants, directeur...) bénéficient d'un "pass" leur permettant d'accéder au parking privé gratuitement.
Concernant les employés du cinéma aux plus bas salaires, c'est à dire les agents de cinéma, malgré leur revendication récurrente de l'accès à ce même privilège, il a toujours été refusé sur des principes peu convaincants (un exemple : si tous nos employés en bénéficient les autres commerces attenants vont le réclamer également et le parking ne peut se permettre d'offrir autant de places...).

Cela a été négocié par les directeurs successifs directement avec la direction du parking, où les employés de ce même parking en CDI comme les responsables, disposent d'un "pass" leur permettant d'accéder gratuitement à notre cinéma autant qu'ils le souhaitent. Echange de bons procédés donc...

Ainsi, voici ma question, y-aurait-il un recours, quelque chose que nous puissions faire pour

remédier à ce que nous considérons comme une injustice (humaine cela dit, nous ne savons pas de ce qu'il en est juridiquement parlant!) ?

Si personne n'en bénéficiait nous n'insisterions pas, mais le fait que notre petit nombre d'employés le moins payé soient les seuls à ne pas en bénéficier est révoltant.

J'espère que vous pourrez me renseigner,

je vous remercie d'avance,

Amicalement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés